



A compléter par la société de chasse

PROPOSITION

D'INTÉGRATION DE NOUVEAUX CHASSEURS SANS TERRITOIRE POUR LA SAISON 2019/2020

Je soussigné

Président de la société de chasse de

Adhérente sous le n° à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique.

La société de chasse s'engage à intégrer chasseur(s) sans territoire, moyennant le versement d'une somme de 75 euros par chasseurs ; versement effectué la saison cynégétique suivante (courant Novembre).

Les demandes d'intégration **de chasseurs sans territoire** sont à votre disposition à la Fédération.

Les chasseurs intégrés ne doivent pas :

- résider sur la commune de la société de chasse,
- posséder de territoire de chasse.

Les chasseurs seront parrainés par :

M. (Prénom, NOM)

M. (Prénom, NOM)

Le

Signature :

A retourner avant le 30/06/2019

Par courrier à FDC - CS 40413 – 44204 NANTES CEDEX 2
Ou par mail : nbattais@chasse44.fr